

Section d'Enseignement Professionnel
Troisième Prépa Métiers 3PMET

Fiche de renseignements élève (1^{ère} partie)

Identité de l'élève

Nom : Prénoms :
Né(e) le : Sexe (M ou F) :
Commune de naissance : Nationalité :
Portable : Mail :

Année scolaire précédente 2020 - 2021

Etablissement : Classe :
Régime : Boursier

Année 2021 - 2022

Régime : Externe Interne Demi Pensionnaire
Si vous avez coché un régime demi-pensionnaire, précisez les jours si vous le pouvez :
 Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

Scolarité année 2021 - 2022

Spécialités, Langues Vivantes:
3PMET LV1: Anglais Obligatoire

LV2: Allemand Espagnol

Nom de l'élève : Prénom :

Représentant légal et responsable financier

NOM : Prénom : Lien de parenté :
Adresse : Code postal et commune : Pays :
Profession : travail : portable :
Adresse électronique (consultée régulièrement) :
Autorisez-vous la communication de votre adresse aux associations de parents d'élèves ? OUI NON
Adresse de l'élève si différente de celle du responsable financier : Code postal :
Commune :

Autre représentant légal

NOM : Prénom : Lien de parenté :
Adresse : Code postal et commune : Pays :
Profession : travail : portable :
Adresse électronique (consultée régulièrement) :
Autorisez-vous la communication de votre adresse aux associations de parents d'élèves ? OUI NON

Personne à prévenir en cas d'urgence

NOM : Prénom : Lien de parenté :
travail : portable :
Signature du responsable :

FICHE INTENDANCE 2021 - 2022

ELEVE

Classe :

NOM :
(écrire lisiblement)

Sexe :

Prénom :
(écrire lisiblement)

Date de naissance :

Qualité : (ne cocher qu'une seule case)

Boursier : OUI NON

Interne

D-P forfait 5 jours par semaine - (- Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi)

D-P forfait 4 jours par semaine - Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi
(cochez les quatres jours souhaités)

D-P forfait 3 jours par semaine - Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi
(cochez les trois jours souhaités)

D-P forfait 2 jours par semaine - Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi
(cochez les deux jours souhaités)

D-P forfait 1 jour par semaine - Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi
(cochez le jour souhaité)

Externe

Le choix formulé par les familles en début de trimestre reste valable pour la durée du trimestre en cours.

Toutefois, vous pouvez changer de régime durant les trois premières semaines de septembre, car de nombreux changements d'emploi du temps interviennent.

Pour consulter : le règlement du service de restauration et d'hébergement, les tarifs 2020, merci de bien vouloir consulter notre site à l'adresse : <https://www.lycee-hessel.fr>

rubriques : LPO STEPHANE HESSEL/intendance/documents de restauration scolaire à télécharger.

RESPONSABLE LEGAL (responsable financier)

Nom :

Tél. domicile :

Prénom :

Tél. portable :

Adresse postale :

Signature

Adresse mail :

MERCI DE JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE OU POSTAL

**CECI N'EST PAS UNE DEMANDE
DE PRELEVEMENT BANCAIRE**

RIB

(à agraffer ici)

FICHE D'URGENCE
Lycée Polyvalent Stéphane HESSEL
Année scolaire 2021 / 2022



Veillez remplir le plus exactement possible l'intégrité du document (RECTO et VERSO) DOCUMENT NON CONFIDENTIEL
 Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'attention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

ELEVE

NOM :
 PRENOM : Sexe : F M
 Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :
 Classe en 2021/2022 Régime (ext, Dp, int) :
 Établissement de votre enfant l'an passé :

PARENTS OU RESPONSABLES LÉGAUX

<input type="radio"/> Père <input type="radio"/> Mère <input type="radio"/> Autre Nom : Prénom : Adresse : Commune : Profession : Tel fixe : Portable : Tél employeur :	<input type="radio"/> Père <input type="radio"/> Mère <input type="radio"/> Autre Nom : Prénom : Adresse : Commune : Profession : Tel fixe : Portable : Tél employeur :
---	---

▶ Personne à contacter en cas d'urgence autre que les responsables légaux :

Nom : Portable :

Téléphone :
 ▶ Date du dernier rappel de vaccin antitétanique effectué :

▶ Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

▶ En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est dès que possible avertie par nos soins (infirmière ou membre de la communauté éducative). **Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.**
 « Je m'engage à reprendre mon enfant dans l'établissement de soins où il aura été orienté. »

Signature des parents

▶ **Pour les élèves internes :**
 « J'autorise les soins pour mon enfant et, en cas d'impossibilité absolue de me déplacer, j'autorise le chef d'établissement à faire reprendre mon enfant mineur pour le ramener à l'internat. Son retour s'effectuera en voiture de fonction ou taxi. »

Signature des parents

**INFORMATIONS CONFIDENTIELLES
IMPORTANTES**

NOM : PRENOM :

1. Votre enfant a-t-il un problème de santé ?
.....
.....
.....
.....
.....

→ Si oui, un PAI a-t-il été mis en place par le médecin scolaire l'an passé ? oui non

2. Votre enfant a-t-il des troubles des apprentissages ?
(Dyslexie, dysgraphie, dysphasie.....)
.....
.....

→ Si oui, un PAP a-t-il été mis en place l'an passé ?
 oui non

3. Votre enfant a-t-il un dossier MDPH ?
 oui non en attente

4. Votre enfant avait-il une notification ULIS l'an dernier ?
 oui non en attente

5. Avez-vous fait une demande de notification ULIS pour cette année scolaire ?
 oui non en attente

N

6. Votre enfant a-t-il bénéficié d'un aménagement des examens l'an passé ? oui non

→ Si oui, veuillez indiquer le motif et les aménagements qui ont été accordés :
.....
.....
.....
.....
.....

7. Votre enfant a-t-il un suivi extérieur ?
 CMP CMPE CMPP CATT
 Psychologue libéral CATT
 Psychiatre
 Orthophoniste
 Ergothérapeute
 Psychomotricien(ne)
 Médecin spécialiste : si oui Lequel :
.....

Autre :
.....
.....

8. Information(s) importante(s) que vous souhaitez nous communiquer éventuellement :
.....
.....
.....
.....
.....

Maison Des Lycéens

Stéphane HESSEL

A Mme et M les responsables légaux

Epernay,
Le 12 mai 2021,

La Présidente de la
Maison des lycéens

Objet : Cotisation volontaire à la Maison Des Lycéens (MDL)

Mesdames, messieurs,

Une Maison des lycéens (MDL) existe dans chaque lycée. C'est une association gérée directement par les élèves de 16 ans ou plus. Son rôle ? Participer au développement de la vie sociale, culturelle et sportive dans l'établissement. La MDL développe et soutient des projets sportifs, culturels, humanitaires ou liés à la citoyenneté. Le Conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) travaille avec elle, pour l'aider à réaliser ses projets et à les faire connaître.

Pour financer ses projets, la MDL peut organiser des activités pour récolter des fonds : fête de fin d'année, gestion d'une cafétéria, expositions, etc. Elle assure aussi la promotion des moyens d'expression des lycéens : droits d'association, de réunion, de publication, etc.

Ce que fait la MDL au LPO Stéphane HESSEL :

Organisation des clubs (musique, jeux de société,), achats des équipements des clubs dont cette année : l'équipement de la salle de musique, achat de nouveaux baby-foot, achats de jeux de société, sans compter l'internat ! Nous avons participé à l'aménagement des différents foyers, et à l'aménagement du lycée ... et bien plus encore !

Pour cela une cotisation volontaire de :

- 8 euros pour les externes et demi-pensionnaires
 - 16 euros pour les internes
- est demandée.

Merci de nous permettre de continuer !

Bien cordialement,

Les responsables de La MDL

8 rue Godart Roger
BP506
51331 Epernay



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de Développement Régional



L'Europe s'invente chez nous

CHARTRE D'ENGAGEMENT 4.0
Rentrée scolaire 2021 - 2022



Mme, M, _____ ;
inscrit(e) en (niveau) _____ ;
dans (nom d'établissement) _____ ;
désigné ci-dessous « le bénéficiaire »

Article 1^{er} : Objet

Afin de permettre à tous les élèves des classes 4.0 de bénéficier des ressources numériques et d'un accès au réseau informatique mis en place dans les établissements, un ordinateur portable et une housse sont mis à disposition du bénéficiaire par la Région Grand Est.

Article 2 : Durée de la mise à disposition

La Région Grand Est met gracieusement à la disposition du bénéficiaire un ordinateur portable pour la durée de ses études, jusqu'au terme du cycle scolaire dans lequel il est engagé.

Article 3 : Responsabilités

Le bénéficiaire est seul responsable de l'usage de ce matériel. Dans l'enceinte scolaire son usage peut être encadré par le règlement intérieur de l'établissement.

Le bénéficiaire est responsable de la conservation et de l'utilisation du matériel qui lui est attribué personnellement et qu'il peut assurer par ses soins, le cas échéant, dans le cadre d'une assurance au titre de la garantie des biens confiés. En cas de casse ou de perte, aucun nouveau matériel ne sera distribué par la Région Grand Est. Toutefois, en cas de vol attesté par un dépôt de plainte, un prêt ou une nouvelle mise à disposition sera effectué sur le fonds d'urgence.

Article 4 : Fin de la mise à disposition - Restitution

Le bénéficiaire s'engage à conserver le matériel mis à disposition durant toute sa scolarité. A l'issue de son parcours scolaire dans un lycée du Grand Est, le matériel lui sera cédé, par la Région, à titre gratuit. En cas d'arrêt des études dans un lycée du Grand Est ou de déménagement, avant la fin du cycle scolaire, hors de la région Grand Est notamment, le bénéficiaire sera tenu de rendre le matériel à la Région en bon état (dépôt assuré par la famille auprès de l'établissement).

Article 5 : Protection des données personnelles

La Région veille à la protection des données à caractère personnel conformément à la réglementation en vigueur. La Région s'assure notamment de la suppression des données personnelles qui pourraient subsister dans les ordinateurs qui lui seraient restitués.

Article 6 : Manquement aux obligations du bénéficiaire

En cas de manquements, par le bénéficiaire, à ses obligations relatives à un bon usage et à la conservation du matériel qui lui est confié, la Région Grand Est se réserve le droit de prendre les mesures appropriées ou d'exercer les poursuites qu'elle estimerait nécessaires.

Fait à _____, en deux exemplaires originaux, le _____

Le bénéficiaire
(lu et approuvé)

Le représentant légal
(lu et approuvé)

Dans le cadre du Lycée 4.0, la Région Grand Est collecte vos coordonnées et la référence du matériel qui vous est confié afin uniquement de suivre l'affectation des portables financés par la collectivité. Pour consulter vos droits ou les exercer, merci de vous rendre sur <https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/lycee4-0/>